

❖ Pour une approche pluraliste du tiers secteur

*Bernard EME
Jean-Louis LAVILLE
Centre de recherche et d'information
sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA)
Centre national de la recherche sociale (CNRS) Paris*

D'entrée de jeu, les auteurs définissent le concept de tiers secteur afin de fonder une conception de celui-ci qui ne soit pas une sphère supplétive, compartimentée, des économies marchande et non marchande mais qui engendre de nouvelles dynamiques économiques inscrites dans une reconstruction de l'intégration sociale des individus et impliquant de reconsidérer la place et le rôle de l'économie marchande et de l'État-providence. Par la suite, les auteurs soulignent différents types d'économie (marchande, non marchande et non monétaire) qui doivent être en interaction pour créer des nouveaux rapports entre l'économie et la société. On parle donc d'une économie contemporaine complexe – dans laquelle figure le tiers secteur – qu'on ne peut réduire à l'économie de marché.

Tiers secteur, « troisième système » pour la Commission européenne, économie sociale, « nouvelle économie sociale », économie solidaire, secteur quaternaire, ces diverses dénominations pour désigner un champ d'organisations et d'activités ni marchandes ni publiques ne sont pas anodines et traduisent des interprétations des rapports entre l'économie et le social et évoquent des changements souhaitables à instaurer pour faire face aux

mutations actuelles dans les *rappports entre économie et société*. En creux, ce sont les représentations mêmes de l'économie qui sont en jeu, dessinant des paysages contrastés quant au rôle et au sens d'un troisième secteur dans une recomposition politique du « vieux » couple marché-assistance (économie marchande et économique de redistribution) et qui permettent de réactualiser les valeurs complémentaires d'initiative, de solidarité et de réciprocité.

Se situant dans cette problématique des rapports entre économie et société, les trois parties du texte qui suit tentent de fonder une conception du tiers secteur qui ne soit pas une sphère supplétive, compartimentée, des économies marchande et non marchande mais qui engendre de nouvelles dynamiques économiques inscrites dans une reconstruction de l'intégration sociale des individus et impliquant de reconsidérer la place et le rôle de l'économie marchande et de l'État-providence. Tout d'abord, à partir de la distinction entre deux approches fondamentalement différentes du tiers secteur, on défendra une explicitation des rapports entre économie et société dans une perspective d'économie plurielle ; ensuite, une analyse des différentes conceptions d'un secteur cloisonné introduit à une critique de leurs conséquences socio-économiques qui nous semble aboutir à une dualisation des sociétés ; enfin, une approche du contenu du tiers secteur par le biais de la notion d'économie solidaire sera abordée comme un mode dynamique de combinaison entre les différentes composantes de l'économie menant à des changements qui permettent de dépasser la conception classique d'une économie séparée du social et du politique.

ÉCONOMIE PLURIELLE ET COMBINAISONS DES TYPES D'ÉCONOMIE

Le tiers secteur, un premier enjeu de définition

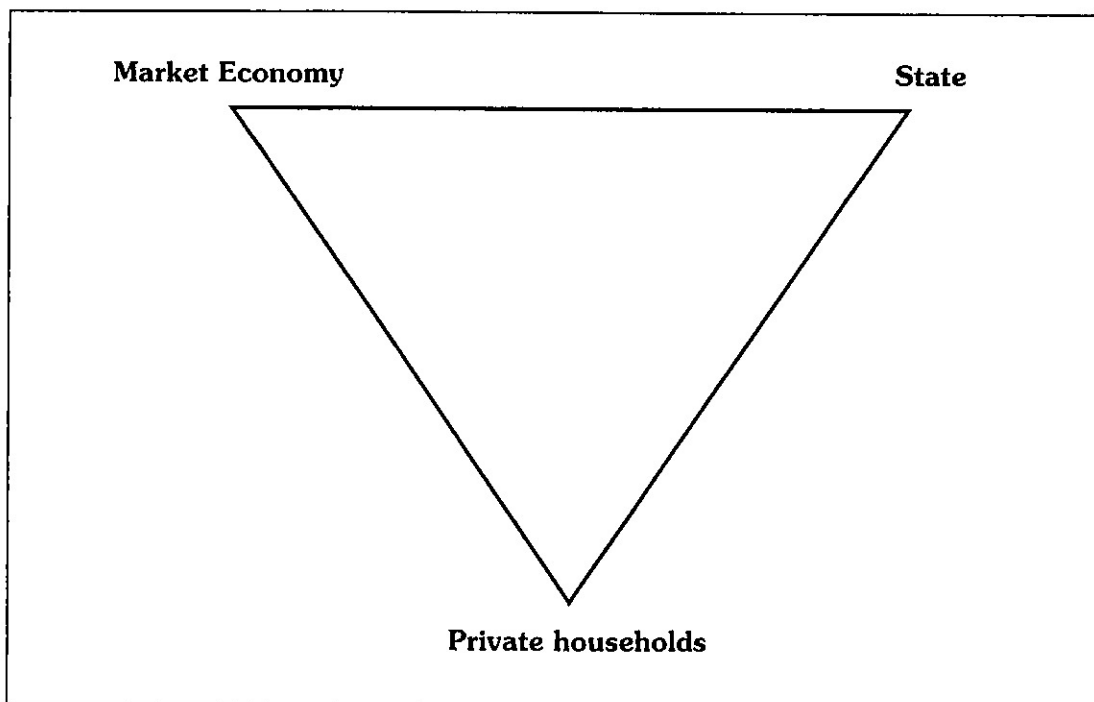
À l'échelle internationale, l'expression « tiers secteur » – avec ses équivalents¹ – est celle qui s'est imposée pour désigner un vaste ensemble d'organisations qui ne relèvent ni du secteur privé lucratif, ni du secteur public. Nombreuses sont les recherches américaines visant à rendre compte de la persistance de ce tiers secteur dans les économies contemporaines. Parmi les théoriciens les plus reconnus au sein de ce courant figurent, par exemple, Hansmann (1987) ou Weisbrod (1988), pour qui l'existence du tiers secteur s'explique principalement par les échecs du marché à réduire les asymétries informationnelles ainsi que par les défaillances de l'État à satisfaire des demandes minoritaires.

1. La Commission européenne a adopté l'expression de « troisième système » en utilisant les travaux italiens, voir C. BORZAGA, *Il terzo sistema : una nuova dimensione della complessità economica e sociale*, Padova, Fondazione Zancan, 1991.

Contrastant avec cette conceptualisation où l'État, le marché et le tiers secteur sont considérés comme des entités distinctes placées « dans des compartiments séparés », d'autres approches mettent l'accent « sur le caractère fondamentalement ouvert, pluraliste et intermédiaire du tiers secteur » (Lewis, 1997 ; Nyssens, 1998). Autrement dit, la notion de tiers secteur pourrait même être remise en cause au cas où « elle laisserait entendre qu'il existe une nette ligne de démarcation entre, d'une part, les territoires du marché, de la sphère publique ou du domaine communautaire et, d'autre part, le tiers secteur » (Evers, 1997a)

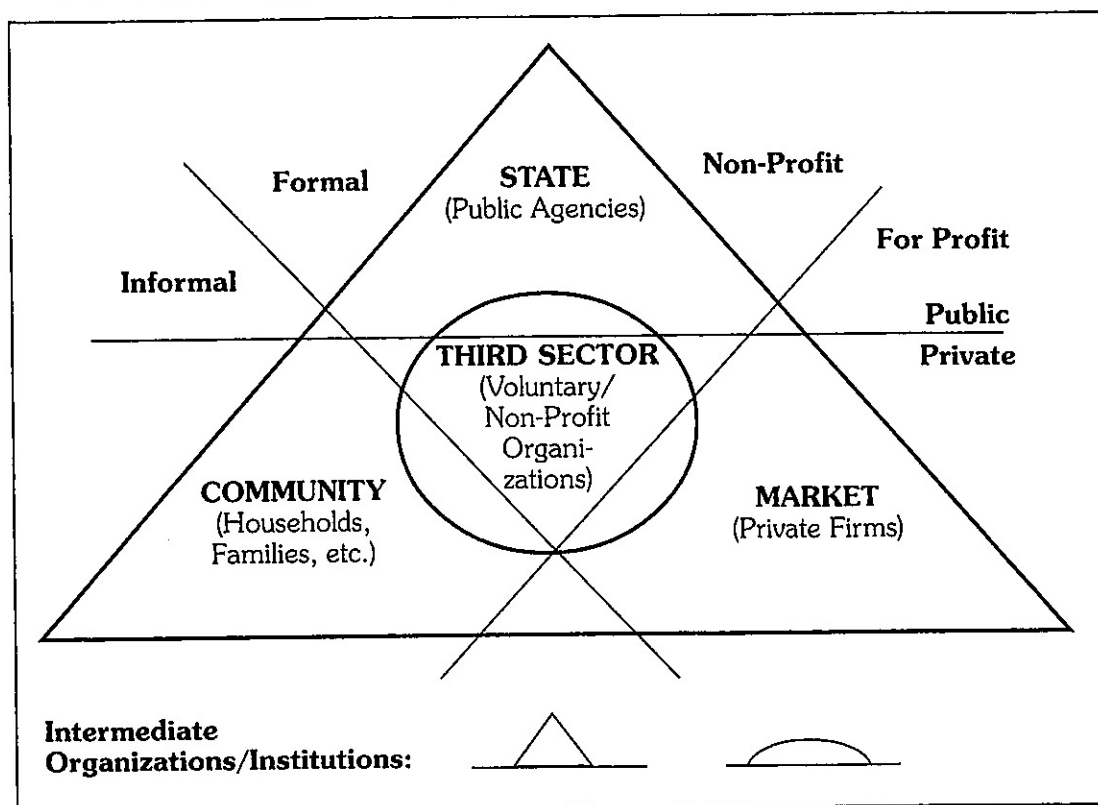
Ces conceptions, qui interprètent cette sphère économique comme une combinaison toujours variable et flexible de types d'économie et non comme un secteur compartimenté construisant une forme économique « pure », se traduisent en particulier par le recours à une représentation triangulaire pour analyser le tiers secteur en intégrant « la très grande variété de facteurs » le constituant et l'influençant (Evers, 1997). Ce cadre analytique sert de référence pour divers auteurs (Eme, 1991 ; Evers et Wintersberger, 1990 ; Laville, 1994 ; Kramer *et al.*, 1993 ; Pestoff, 1997 ; 1992) et renvoie à deux problématiques proches, l'une exposée par Evers et prolongée par Pestoff qui concerne principalement la protection sociale, l'autre issue des travaux d'Eme et Laville à partir d'une approche socio-économique de la création de nouveaux champs d'activités.

FIGURE 1



Source : Evers, 1990.

FIGURE 2
L'économie mixte de la protection sociale (*The Welfare Mix*)



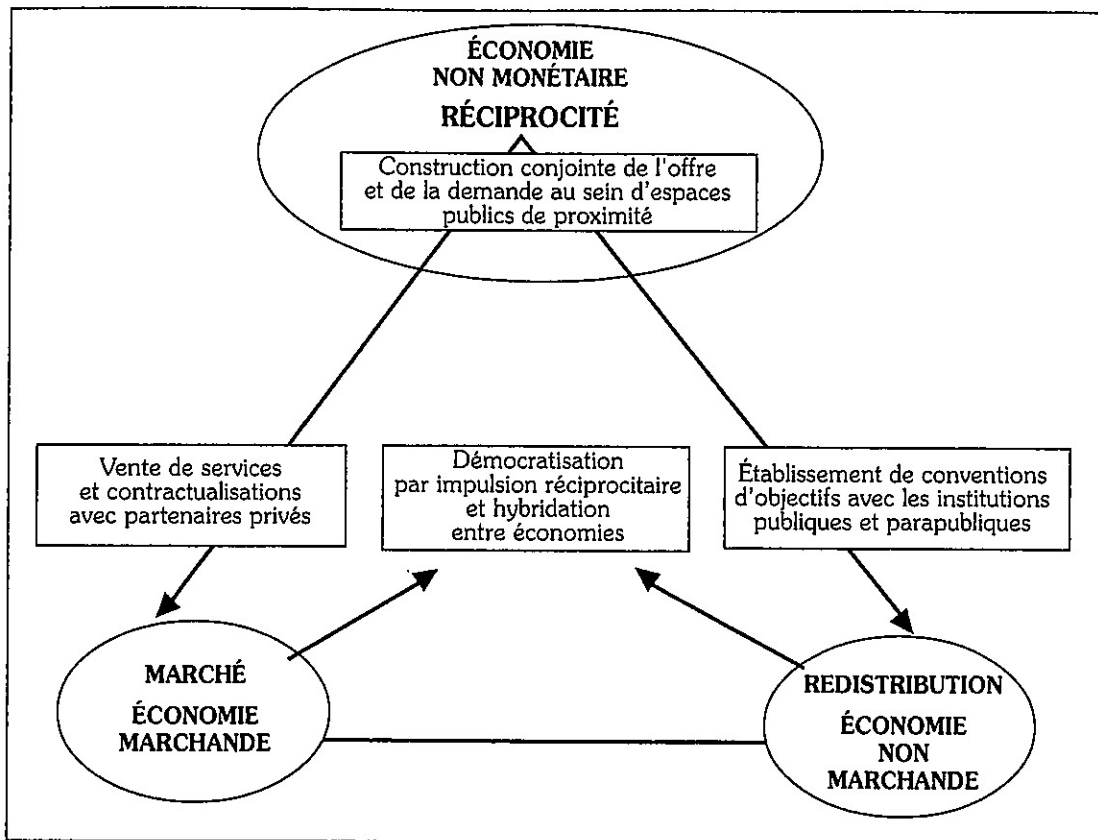
Source: Pestoff, 1992.

Dessiné pour rendre compte de la diversité des sources de la protection sociale, le triangle proposé par Evers et Pestoff met en évidence « un élément important mais ignoré par les divers courants de l'école américaine, à savoir le rôle des communautés informelles et semi-formelles – notamment de la famille – qui en constitue le cœur, en tant que domaine constitutif d'une économie mixte de la protection sociale » (Evers, 1997a : 52).

Le triangle tracé par Eme et Laville s'appuie, quant à lui, sur l'approche substantive de l'économie émanant de Polanyi (1983) qui le conduisait à distinguer trois principes économiques :

- Le principe du marché permet une rencontre entre offre et demande de biens et services aux fins d'échanges à travers la fixation de prix ; la relation entre offreur et demandeur s'établit sur une base contractuelle à partir d'un calcul d'intérêt.
- La redistribution est le principe selon lequel la production est remise à une autorité centrale qui a la responsabilité de la répartir, ce qui suppose une procédure définissant les règles des prélèvements et de leur affectation. De fait s'établit ainsi une relation dans la durée entre

FIGURE 3



Sources : Eme, 1991 ; Laville, 1992,1994.

l'autorité centrale qui impose une obligation et les agents qui y sont soumis. On peut distinguer la redistribution en argent (*cash benefits*) des transferts en nature (*in kind benefits*). La redistribution peut être privée quand elle émane d'une institution privée, c'est-à-dire d'une personne morale dont les dirigeants ont le pouvoir de prélever un pourcentage des surplus dégagés à des fins de mécénat ou de donation, par exemple; par l'intermédiaire de fondations privées. Mais la redistribution est fondamentalement publique : alimentée par des prélèvements obligatoires, c'est autour de l'État social que s'est agencée une technique moderne de redistribution par laquelle sont versées des allocations attestant de droits sociaux.

- La réciprocité correspond à la relation établie entre des groupes ou personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un lien social entre les parties prenantes. La réciprocité constitue un principe d'action économique original fondé sur le don comme fait social élémentaire, appelant un contre-don qui prend la forme paradoxale d'une obligation à travers laquelle le groupe ou la personne qui a reçu le don exerce sa liberté (Mauss,

1968 ; Caillé, 1996). Incité à rendre, le donataire n'est pas soumis pour ce faire à une contrainte extérieure, la décision lui appartient. Mixte complexe de désintéressement et d'intérêt, le don n'est, par conséquent, pas synonyme d'altruisme et de gratuité. En revanche, le cycle de la réciprocité s'oppose à l'échange marchand parce qu'il est indissociable des rapports humains qui mettent en jeu des désirs de don symbolique de sa personne à travers des choses, de reconnaissance et de pouvoir ; il se distingue aussi de l'échange redistributif parce qu'il n'est pas imposé par un pouvoir central. Une des formes particulières de la réciprocité est celle qui s'exerce au sein de la cellule familiale, dénommée par Polanyi « administration domestique ».

Économie, un deuxième enjeu de définition

Ces trois principes de base permettent d'avoir une représentation de l'économie contemporaine plus complexe qu'une économie réduite à l'économie de marché et d'une nature souvent mixte puisque les combinaisons entre ces économies sont historiquement variables.

De nature souvent mixte puisque la deuxième condition pour repenser les rapports entre société et économie réside dans le constat de combinaisons, variables dans le temps et l'espace, entre ces trois formes d'économie. Dit autrement, elles ne s'actualisent socialement, c'est-à-dire à travers la médiation des hommes, que très rarement sous une forme « pure »². Les constructions sociales des pratiques économiques tendent au contraire à combiner de manière diverse ces formes économiques. Il en ressort que la question de la répartition des activités entre les trois pôles de l'économie est susceptible de varier fortement dans le temps et dans l'espace, en fonction des priorités (politiques) que se donne la société ; en outre, ces trois pôles de l'économie qui ne correspondent pas la plupart du temps à des économies séparées, peuvent être imbriqués selon une grande variété de combinaisons :

- L'économie marchande correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée *prioritairement* au marché. Mais prétendre que l'économie marchande est l'émanation du seul marché serait une erreur factuelle : l'économie marchande

2. On peut dire que ces formes économiques du marché, de la redistribution et de la réciprocité sont comme des constructions idéaltypiques nécessaires à la compréhension théorique. « Les concepts ou les "lois" qu'établit la pure théorie de l'économie politique constituent par exemple des constructions idéaltypiques [...] Ce n'est qu'en de très rares cas (celui de la Bourse), et encore de façon approximative, que l'activité réelle se déroule telle qu'elle est construite dans l'idéaltype. » (WEBER, 1971 : 35)

n'est pas uniquement organisée autour du marché, mais elle bénéficie de nombreux investissements publics. L'entreprise utilise une main-d'œuvre qu'elle n'a ni éduquée, ni formée ; elle hérite d'un capital social et moral qui est totalement ignoré. Elle prélève largement sur la redistribution puisqu'elle admet de nombreuses contributions non marchandes, ne serait-ce que les aides et subventions versées aux entreprises. L'agriculture productiviste est la plus subventionnée ; les entreprises à forte valeur ajoutée pèsent aussi sur la collectivité à travers les aides et les commandes publiques ou les prêts préférentiels ; les grandes industries (aéronautique, automobile, sidérurgie) sont largement dépendantes d'une logique de puissance commandée par des choix politiques. Mais, ceci énoncé, les combinaisons réalisées en son sein se singularisent par la *priorité* accordée au marché et par la subordination des apports non marchands et non monétaires à celui-ci.

- L'économie non marchande correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est principalement confiée à la redistribution organisée sous la tutelle de l'État social. La redistribution s'y exerce largement par le biais du service public dont les règles sont édictées par une autorité publique soumise au contrôle démocratique (Strobel, 1995).
- L'économie non monétaire correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement à la réciprocité et à l'administration domestique. Certes, un certain nombre de relations réciprocaires empruntent des formes monétarisées qui se trouvent mises en œuvre dans les principaux apports réciprocaires par l'autoproduction et l'économie domestique. De même, et dans un autre sens, des pans entiers de l'économie sont encore imbriqués dans des formes d'appartenance locale qui font que « toutes les actions réputées économiques n'existent en fait qu'insérées dans des réseaux de relations de personne à personne » (Caillé, 1994 : 13). Des formes de réciprocité interpersonnelles (familiales, amicales, réseaux sociaux, etc.) animent ces pratiques économiques. Dans un autre sens encore, des actions économiques relèvent tout à la fois de la redistribution et de la coopération désintéressée d'acteurs sociaux.

Chaque pôle de l'économie est donc organisé autour de la *prédominance* d'un principe (Eme, 1998a : 219) et l'économie contemporaine manifeste une hiérarchisation entre ces pôles où, dans les représentations dominantes, l'économie marchande est première, l'économie non marchande, supplétive, et l'économie non monétaire résiduelle. Or la réflexion sur les rapports entre

économie et société suppose au contraire de s'inscrire dans une perspective plus réaliste, soit celle d'une économie avec marché, autrement dit, une économie plurielle dont le marché constitue l'une des composantes qui, tout en étant majeure, n'est en rien unique. L'économie plurielle repose donc sur les trois pôles de l'économie tels qu'ils ont été distingués et qui se différencient en économie marchande, non marchande et réciproitaire (non monétaire) où ces deux dernières ne sont pas que résiduelles : l'économie non marchande permet, par la redistribution qu'elle opère, à 45 % des résidents adultes en France d'échapper à la pauvreté ; pour sa part, l'économie non monétaire basée sur la réciprocité et l'entraide mutuelle, si elle est ignorée par la comptabilité nationale, continue à régner dans bien des domaines de la vie quotidienne.

Pour définir les articulations possibles entre les trois pôles de l'économie, peut-être est-il nécessaire de préciser les avantages et les inconvénients de chacun d'eux. L'économie marchande peut être source d'efficacité de l'initiative, mais, à l'inverse, elle peut engendrer de graves inégalités, car elle ne s'intéresse qu'aux besoins solvables. L'économie non marchande peut garantir davantage d'égalité, par exemple dans l'accès au service public, mais elle peut être source de bureaucratie, de lourdeur administrative faute de la sanction du marché. Les solidarités de proximité très précieuses, qui sont à la source de l'économie non monétaire, peuvent aussi être pesantes et entrer en contradiction avec le désir d'émancipation individuelle. Il ne s'agit donc pas de « choisir » l'un des pôles, mais de rechercher, puisqu'il est clair que nous sommes en mutation, un nouvel équilibre.

Cette présentation tripolaire n'établit pas une fausse symétrie entre les économies. En effet, l'économie marchande est dominante et présente une force d'attraction indéniable par la simplicité du mode de régulation qui la caractérise. Mais les deux pôles, secondaires ou supplétifs dans l'organisation sociale que nous connaissons, peuvent être mobilisés pour favoriser des rééquilibrages au moins partiels. Tenir compte des trois pôles de l'économie, c'est vouloir restaurer les moyens d'appréhender la complexité des économies contemporaines, c'est refuser de mythifier l'un quelconque de ces trois pôles.

En déplaçant les analyses centrées sur une économie marchande primordiale, la perspective de l'économie plurielle ouvre de nouvelles pistes quant au rapport entre économie et société parce qu'elle identifie plusieurs plans d'action complémentaires dans les économies marchande, non marchande et non monétaire autant que dans leurs articulations, qui peuvent être multiples et à géométrie variable. C'est à partir de ce cadre d'analyse que l'on peut entrevoir les diverses conceptions d'un nouveau secteur d'activités renouvelant l'économie sociale.

LES CONCEPTIONS D'UN SECTEUR ÉCONOMIQUE COMPARTIMENTÉ

Devant l'effritement du salariat que les politiques d'emploi classiques ne peuvent stopper, nombreux sont ceux qui plaident pour la constitution d'un secteur susceptible de faire place à une autre logique souvent désignée par l'expression de « tiers secteur ». Les propositions allant dans ce sens se répartissent schématiquement selon deux orientations, l'une qui continue à définir l'intégration par le salariat, l'autre qui vise des formes d'intégration postsalariale.

Un tiers secteur d'utilité sociale

La première orientation considère que le travail salarié demeure une voie d'accès privilégiée à l'identité sociale et cherche à organiser une offre supplémentaire d'activités et d'emplois sans tomber dans le travail obligatoire. Cette offre s'inscrit ainsi dans la construction volontariste par les acteurs sociaux et l'État d'un secteur économique intermédiaire entre le secteur marchand et le secteur public, soit le « tiers secteur » (Delors et Gaudin, 1979), d'« utilité collective » (Delors, 1979) ou d'« utilité sociale » (Lipietz, 1990 : 114 ; 1996 ; de Foucauld, 1988 : 213). L'argumentation qui sous-tend la constitution de ce secteur est double : le marché et l'État laissent des aspirations et besoins non satisfaits³ ; ce secteur peut permettre l'emploi de personnes au chômage en élevant leur employabilité par des formations en situation de travail. Par l'inscription locale de ce secteur, on peut tout à la fois répondre de manière personnalisée et dans un rapport de proximité aux besoins sociaux, et construire de nouvelles régulations économiques territoriales.

Ainsi, il a été suggéré d'attribuer à des entreprises sans but lucratif la reconnaissance d'utilité sociale ; d'envisager que des activités d'utilité sociale soient prises en charge par les collectivités locales avec répartition des dépenses, pour moitié, sur l'État, les départements, les communes et, pour moitié, sur l'utilisateur final ; de créer des organismes employeurs qui seraient des agences intermédiaires de travaux d'utilité sociale financées par des subventions de l'État équivalentes à l'allocation de chômage ou à une allocation de ressources minimales ; de transférer des allocations sociales à des agences sociales autonomes qui fonctionneraient comme des prestataires de services collectifs ou sociaux et rémunéreraient le travail des chômeurs effectuant ces tâches.

3. Ce sont les dysfonctionnements du marché et de l'État par rapport aux besoins sociaux qui fondent cette approche. Voir sur les différentes manières de penser le tiers secteur (EVERS, 1997a ; EME, 1996).

Enfin, on insiste sur l'arbitrage opéré par les travailleurs de ce secteur en rémunération et qualité du travail. L'organisation du travail plus démocratique, l'épanouissement de l'autonomie personnelle seraient des contreparties aux rémunérations plus faibles de ce secteur.

Selon ces réflexions, on reste dans une société dont le principal vecteur d'intégration et d'identité est l'emploi ; simplement, l'économie qui combine principalement les ressources publiques et marchandes – soit une forme d'économie mixte – est instrument du social et s'emboîte dans les relations sociales locales. La socialisation locale des activités permet l'arbitrage des différents agents (producteurs, consommateurs) quant à l'utilité sociale ou l'intérêt collectif de ces activités qui définissent un secteur distinct de l'économie de redistribution et de l'économie de marché, plus particulièrement centré sur les exclus du marché du travail.

On peut remarquer que ces analyses appellent à un renouvellement de l'économie sociale comme économie mixte entre l'État et le marché. Mais cette économie mixte dépend des arbitrages de la puissance publique : quels besoins sociaux relèvent de ce secteur et quels autres sont du ressort de l'État social ? Le point crucial réside donc dans les régulations contractuelles qui vont être établies entre la puissance publique et les acteurs sociaux. On rejoint ici l'une des perspectives dégagées par Dominique Méda (1995 : 288) sur la délégation contractualisée par l'État à des collectivités, regroupements, associations d'activités d'intérêt collectif ou public. Le deuxième risque est celui de la construction d'un secteur défini par des normes spécifiques à l'intention de groupes ciblés dont on peut se demander, au-delà de l'invocation possible de passerelles construites avec l'économie de marché, s'ils ne demeureront pas de manière subie dans cette sphère inscrite dans des territoires locaux.

À cet égard, ces conceptions qui souhaitent un changement des rapports entre société et économie à partir de la construction d'un tiers secteur se trouvent de fait confrontées à la construction récente d'un « tiers secteur d'insertion » (Eme, 1994) qui pourrait bien en être une forme de réalisation. On ne peut évacuer la contrainte de l'existence d'une économie d'insertion dont le champ se pérennise et qui peut conduire, au-delà de sa légitime finalité d'insertion des populations exclues, à enfermer celles-ci dans un espace social spécifique.

Un « tiers secteur d'insertion »

Jusqu'à présent, dans la réalité socio-économique, ce secteur tel qu'il a été construit socialement est en effet un secteur d'« insertion sociale par l'activité économique » (Alphandéry, 1995), « un espace économique intermédiaire

[...], une sorte d'économie intermédiaire de l'intégration sociale contribuant à effacer la coupure mortelle entre l'univers de l'entreprise efficace et la sphère solidariste de l'État-providence» (Rosanvallon, 1995 : 190 : 191). Résultant d'un compromis institutionnel entre acteurs sociaux et puissance publique, cette économie n'est envisageable que par rapport au projet d'insertion des personnes de ce secteur dans les deux autres secteurs, et en particulier celui de l'économie marchande. Le secteur est ainsi intermédiaire dans le sens où, comme « secteur sas », il permet des trajectoires socioprofessionnelles d'apprentissage à partir de situations de chômage ou d'exclusion vers l'emploi dans l'économie marchande. En termes de ressources, il est donc pour partie dépendant de l'État et, en termes socio-économiques, de l'économie marchande qui doit lui donner des débouchés en emplois et en intégration sociale. Les structures d'économie sociale qui composent ce secteur sont donc des outils, dans une logique instrumentale wébérienne, des moyens eu égard aux fins ; elles n'ont de sens, non pas en elles-mêmes à travers un projet de société propre, mais par rapport à l'économie de marché qui devient l'horizon de leurs pratiques d'insertion.

On n'insistera pas sur les conséquences d'un tel compromis institutionnel lorsque l'économie de marché n'intègre plus les salariés du secteur de l'économie d'insertion : même si la notion de sas demande à être renouvelée, sans doute dans des formes territoriales de régulation des activités économiques, cette économie devient un secteur de sous-traitance de l'économie marchande et participe de la consolidation d'un marché secondaire du travail (Eme, 1997 ; 1998). Pierre Rosanvallon, dans sa tentative de théoriser cette économie intermédiaire d'insertion, donnait bien pour objectif qu'elle n'emploie pas « une population qui deviendrait fixe » ; les faits démentent déjà cette proposition puisque beaucoup de personnes dans l'économie d'insertion y sont assignées tout en jouant, bien à contrecœur, à la chaise musicale avec les emplois précaires. Cela permet de répartir dans le temps ces emplois, insuffisamment nombreux, entre tous les individus qui peuvent éventuellement en bénéficier. De même, l'évocation par Pierre Rosanvallon d'un « droit d'insertion », qui fonderait cette sphère d'activités comme « droit de vivre en société », est problématique puisqu'il instaure un droit différentiel dans la société qui peut conduire à une dualisation de celle-ci. Enfin, ces droits ne sont que formels tant que ne sont pas pris en compte les rapports sociaux qui déterminent réellement le statut du travail offert aux chômeurs dans cette sphère économique intermédiaire.

Secteur quaternaire et secteur de la réciprocité

La seconde grande orientation a pour horizon une société post-travailleuse ; à cet égard, elle insiste sur la nécessaire éclosion d'un secteur grâce auquel

des activités créatrices, autonomes et socialisantes pourraient exister en dehors de l'emploi. Au lieu d'aller vers un secteur destiné à employer les chômeurs, il s'agit là de fonder pour chacun un espace d'intégration sociale, complémentaire de l'intégration par l'emploi dans l'économie, en facilitant l'avènement d'un secteur d'activités désintéressées. La représentation des rapports entre société et économie s'en trouve déplacée par rapport à la conception précédente.

Certains auteurs comme André Gorz (1988) les pensent en dehors de toute rationalité de travail et d'échange monétaire ; elles ne seraient pas rémunérées et constitueraient une sphère « d'activités familiales, conviviales, d'entraide, bénévoles » qui relèvent d'un travail pour soi et exigent un don de soi ou qui sont à elles-mêmes leur propre fin comme la praxis. Ce secteur est donc celui du don réciproque où s'instaure « une relation de générosité dans laquelle chacun prend l'autre inconditionnellement pour fin absolue » (Gorz, 1988). Ce secteur est donc en dehors de toute économie monétaire comme en dehors de la rationalité économique du travail qui implique l'hétéronomie ; c'est le secteur de l'autonomie, de la « socialité vécue » (*soziale Lebenswelt*) fondée sur la réciprocité des sujets sociaux. Les structures qui supportent ces activités sont les associations ; mais, on le voit, ce secteur associatif exige un renouvellement profond de l'économie sociale qui deviendrait une économie non monétaire des échanges réciprocaires⁴. Dominique Méda (1995 : 300-301), d'une certaine façon, prolonge cette réflexion en insistant sur la constitution d'une sphère autonome d'activités ayant pour fin l'autonomie et la coopération des personnes ; il s'agit de permettre la libération de l'espace public de l'emprise du travail ; cette sphère d'activités est celle de l'interaction politique entre les sujets sociaux⁵.

D'autres auteurs, moins radicaux, visent le développement d'une économie quaternaire. Couplée à l'instauration inconditionnelle d'une allocation universelle qui libère de la nécessité et de la contrainte du travail⁶, cette sphère renvoie chez Jean-Marc Ferry au déploiement des « activités non mécanisables », personnelles, communicationnelles, relevant de finalités personnelles ou sociales. S'opposant aux trois autres secteurs où sont instituées les économies marchande et publique, cette sphère constituée par un réseau

4. Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs se construisent d'une certaine façon dans cette perspective.

5. Comme on l'a montré ailleurs, deux conceptions différentes s'affrontent implicitement dans la pensée de cet auteur, un secteur mixte de délégation par l'État d'activités à des regroupements de la société civile, un secteur désintéressé d'actions réciprocaires.

6. Le travail y est représenté avant tout comme un « devoir imposé de l'extérieur par la nécessité de gagner un revenu, lequel ne fait toujours pas l'objet d'un droit indépendant », J.-M. FERRY, *L'allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Cerf, 1995, p. 46.

d'associations serait économiquement une combinaison entre économie non monétaire et économie monétaire : elle se fonde sur une économie d'entraide réciproque mais aussi sur une économie lucrative ; cependant, le monétaire qui ne renvoie pas pour tous les acteurs au statut de l'emploi salarié vise de nouvelles formes institutionnelles de rémunération et donc, aussi, de rapports sociaux.

Dans une version quelque peu différente, celle de Roger Sue (1997, 1995, 1994), il s'agit d'articuler droit à un « revenu individuel » et instauration d'un secteur quaternaire d'utilité sociale mettant en jeu une « production collective hors travail » qui concerne des activités principalement immatérielles. À côté d'une économie de marché laissée, de manière libérale, à son développement autonome, de nouveau, le monde associatif⁷ est représenté tout à la fois comme un intermédiaire entre économie marchande et économie publique et un prolongement des secteurs primaire, secondaire et tertiaire, comme « stade supérieur du monde de production » visant des biens collectifs d'utilité sociale à travers l'économie des compétences, des services mutuels et de la demande sociale⁸. Les associations de ce secteur seraient dotées d'une reconnaissance d'utilité économique et sociale qui permettrait à leurs membres l'obtention d'un statut particulier « de volontaire à mi-chemin entre bénévolat et salariat, donnant des droits sociaux à ceux qui en sont démunis et autorisant la perception d'indemnités ». Ce revenu social, ou encore civique, dépasserait le cadre contractuel de l'emploi et consisterait en une rémunération « affirmant le droit et l'égalité de chacun à produire de l'utilité sociale ».

L'instauration d'une dualisation sociétale

Si ces réflexions construisent légitimement une utopie qui prend en considération la baisse globale du temps de travail dans les sociétés, la crise des régulations sociales de l'économique tout en tentant d'asseoir la citoyenneté sur autre chose que le seul travail productif, il n'en demeure pas moins qu'elles tendent plus ou moins formellement à séparer la sphère économique marchande ou publique de la sphère de l'action (praxis) ; cette dernière n'a « d'autre but que son exercice ou son accomplissement » (Vernant, 1965 : 198) ou d'autre finalité qu'autrui dans l'entraide et la coopération autour d'activités personnelles, immatérielles d'intérêt collectif ou public. Ce secteur quaternaire ou désintéressé doit d'une certaine façon être à l'abri de l'échange monétaire et du salariat ou faiblement envahi par ceux-ci qui sont contenus

7. L'auteur surestime grandement l'homogénéité du secteur associatif et ses capacités de changement.

8. C'est le nouveau triangle productif du quaternaire que l'auteur oppose à l'ancien triangle : le travail, les marchandises, l'offre marchande (SUE, 1997 : 142).

dans des formes de rémunération postsalariale ; il participe du déploiement autonome de la société civile et en retrait des activités de la puissance publique.

Cette séparation nette d'un secteur quaternaire d'autonomie et de réciprocité dans des activités post-tertiaires et postindustrielles et de secteurs monétaires fonctionnels pose, à plus d'un titre, problème. Reprenant d'une certaine façon la distinction habermassienne entre la société comme système mû par l'instrumentalité et la société comme monde vécu fondé sur des procès d'intercompréhension entre les acteurs qui « recherchent une entente sur une situation d'action, afin de coordonner consensuellement leurs plans d'action et de là même leurs actions » (Habermas, 1987 : 102), on entérine cette distinction analytique et on la réifie. Or, les logiques fonctionnelles et instrumentales d'intérêt et de pouvoir sont toujours liées aux logiques intersubjectives des mondes vécus. Si les unes prédominent dans certains domaines (le politico-administratif, l'économique) et les autres dans des domaines différents (la famille, les sociabilités primaires d'amitié, de camaraderie, etc.), elles ne cessent de coexister.

Un secteur quaternaire conçu sur ce modèle paraît occulter la complexité des relations entre les formes d'économie ainsi qu'entre celles-ci et le social ; il suppose une frontière étanche au sein des sociétés entre la fonctionnalité et l'intersubjectivité, entre l'intérêt et le désintéressement, l'hétéronomie et l'autonomie, le travail et l'action, les marchandises et les services mutuels, la société civile et les sphères publiques et marchandes... D'une certaine façon, elle réifie une partie des pratiques socio-économiques fondées sur la réciprocité dans une sphère distincte des pratiques fondées sur le marché et la redistribution ; elle permet « de rendre le marché au marché » comme chez Roger Sue, ce qui aboutit à scinder la société entre une sphère libérale non régulée par le politique et une sphère réciprocitaire où des associations spécifiques bénéficieraient de l'économie de redistribution.

DE LA NOTION DE SECTEUR À CELLE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Les deux grandes orientations semblent conduire, l'une à l'épreuve d'une société duale et inégalitaire où l'économie sociale est un simple outil de l'économie marchande et de la puissance publique sans projet de société propre, l'autre à l'impasse d'une société scindée en deux où l'économie sociale serait apurée de toute instrumentalité, de tout rapport de pouvoir en permettant le déploiement des seules vertus de la coopération et de la mutualité. Dans un cas, l'économie sociale à travers les pratiques d'insertion entérine la perspective d'un seul changement par l'économie marchande qui se doit de continuer à offrir des emplois à ceux qu'elle a justement rejetés ; dans l'autre,

elle valide un changement à côté de l'économie marchande dans une sphère débarrassée des scories du travail-labour, de l'intérêt et du pouvoir. Dans un cas, l'économie sociale devient un sous-système fonctionnel – et dominé fonctionnellement – des économies marchande et de redistribution ; dans l'autre, elle crée une société chère aux utopistes du XIX^e siècle, non pas à la place des rapports sociaux marchands mais à côté. Dans les deux cas, ces conceptions risquent d'occulter la possibilité d'une régulation politique d'une économie de marché « rendue à son autonomie » ; de même, on peut se demander si elles n'entérinent pas les inégalités socio-économiques et les nouvelles formes de domination issues d'une stratification sociale de la société entre des secteurs disjoints. Les visions de ce secteur spécifique d'activités conduisent à des formes de séparation mortelles au sein des sociétés qui entérinent une dualisation des acteurs et des activités dont il n'est pas exagéré de dire qu'elle comble les plus libéraux des libéraux⁹.

C'est cette représentation scindée des rapports entre société et formes économiques que la problématique de l'économie solidaire (Eme et Laville, 1994) tente de recomposer à partir de l'analyse descriptive et compréhensive d'expériences et de pratiques¹⁰ qui paraissent renouveler les modes de fonctionnement antérieur des structures de l'économie sociale.

Emploi, lien social et espace public

En dépit de leur extrême diversité, toutes ces initiatives présentent un trait commun, caractéristique de cette économie solidaire : des personnes s'y associent pour mener en commun un projet d'activités économiques qui contribuent à la fois à la production d'appartenance sociale et à la création de statuts par des emplois. S'y déploient la finalité de construction du liant social mis à mal par l'effritement des anciennes régulations institutionnelles et la finalité économique d'emplois au statut légitime ; se reconstruisent, en même temps, les interactions sociales mais aussi symboliques entre les personnes, les capacités économiques et les rapports entre ces deux dimensions sociales et économiques. Les projets construits dans la réciprocité – ce que l'on peut appeler l'*impulsion réciprocaire* – permettent non pas de révéler

9. On peut se référer à l'argumentation d'un courant d'inspiration libérale qui dans les années 1970 cherchait à promouvoir un fonctionnement dual de la société, les performants dans l'économie mondiale d'un côté, les conviviaux dans un secteur communautaire de l'autre (AMADO et STOFÆS, 1980).

10. Ces réalisations existantes, dans différentes parties du monde, représentent aujourd'hui des milliers d'expériences et des dizaines de milliers de salariés et de bénévoles impliqués. L'économie solidaire n'est donc pas une utopie, elle est déjà en œuvre à travers une multitude de pratiques sociales (LAVILLE, 1994).

des besoins sociaux et d'y répondre mais plutôt d'exprimer des demandes sociales dans la constitution d'espaces publics. Ce sont ces demandes sociales qui fondent le projet construit collectivement. En ce sens, les entreprises sociales d'économie solidaire ne se contentent pas de repérer les besoins sociaux, mais elles organisent l'expression publique des demandes sociales à travers la création d'espaces de proximité.

Mais le projet réciprocaire ne signifie pas fusion consensuelle des acteurs. Sur le plan politique, les expériences favorisent un apprentissage de la vie publique et concourent à l'organisation de débats contradictoires ; elles rendent en outre la démocratie plus vivante car elles émanent d'acteurs de la société civile qui prennent la parole au sujet des problèmes concrets qui leur sont posés. De plus, les projets formulés ont pour visée le changement institutionnel et non la seule production, ce qui les positionne comme de nouveaux espaces démocratiques par leur dimension d'espace public dans les sociétés civiles.

En outre, ce changement institutionnel passe par de nouvelles régulations entre la sphère professionnelle qui possède un espace social autonome et la sphère d'expression des demandes sociales et d'implication des usagers. Une tension existe entre ces deux sphères qui nécessite des innovations institutionnelles permettant leur confrontation et leur régulation dans un ajustement conjoint des offres et demandes (Eme et Gardin, 1998).

Sur le plan social, ces réalisations permettent la constitution, autour de projets librement déterminés par celles et ceux qui les conçoivent, de solidarités de proximité qui ont pour vertu d'activer des réseaux d'autant plus importants qu'ils s'insèrent dans un monde où se multiplient les phénomènes d'anomie, de retrait ou de repli identitaire. Toutefois, de tels réseaux ne signifient pas le retour à un localisme qui procéderait d'une dénégation des acquis sociaux de la modernité. Ici, encore, on se doit de souligner l'importance d'une tension entre l'appartenance locale reconstruite sur des solidarités et des facteurs sociaux non locaux (sphère de l'activité professionnelle, acteurs des réseaux d'appui, réseaux d'usagers, etc.) [Eme et Gardin, 1998]. Les rapports sociaux se construisent autour de cette tension entre les phénomènes d'appartenance locale et les phénomènes non locaux.

Sur le plan économique, plus qu'un secteur qui viendrait se juxtaposer aux autres, les expériences réalisent une « hybridation » des trois économies, marchande, non marchande et non monétaire, à partir de dynamiques réciprocaires de projet. C'est ce projet, sa spécificité, qui commande le type d'hybridation retenu. Par ce biais, elle dépasse aussi la conception d'une économie séparée du social et du politique et propose en fait une recomposition des rapports entre économique, social et politique. L'emploi n'y est pas une fin en soi : il est intégré dans une démarche plus globale grâce

à laquelle l'activité économique est réencastrée dans des structures porteuses de sens où le sujet s'inscrit dans des collectifs concrets de projet.

Ainsi, la production des services est assurée non pas en ayant recours à des statuts intermédiaires ou à des emplois domestiques, synonymes de « petits boulots », mais en structurant des activités dans un cadre collectif ; c'est ce cadre qui, par des innovations institutionnelles régulant les relations entre la sphère professionnelle, l'expression des demandes sociales et l'implication des usagers, peut garantir la qualité des prestations et des emplois comme la pérennité de l'implication des bénévoles et des usagers. Au lieu de défendre l'emploi à tout prix, quelles que soient les conditions sociales de son exercice, c'est la complémentarité entre, d'une part, engagements volontaires et, d'autre part, emplois durables et professionnalisés qui est instaurée.

Une recomposition des rapports entre économique et social

Reprenant le cadre de compréhension des rapports entre économie et société, les projets d'économie solidaire se fondent sur le refus de considérer que la seule solution consisterait à laisser s'épanouir une économie de marché libérée d'un maximum de contraintes, tout en élargissant, pour panser les plaies, le champ des actions sociales correctives ou le champ d'une seule économie d'insertion dont les actions sont de toute manière nécessaires. En d'autres termes, l'économie solidaire ne saurait être l'intéressement des programmes d'employabilité, pas plus qu'elle ne peut être le refuge pour les gens que l'on déclarerait inemployables dans une économie dite normale. Comme on l'a dit, ces options conduisent les structures d'économie sociale à n'être que les outils des secteurs marchands et non marchands ; au contraire, les projets d'économie solidaire visent un changement des régulations entre les trois types d'économie en déconstruisant l'idéologie de l'autonomie de l'économie de marché et en recherchant de nouvelles régulations par l'État social. Les conceptions du tiers secteur et du secteur quaternaire appréhendent les rapports entre économie et société de manière fondamentalement inchangée. Le tiers secteur n'est qu'un correctif régulé par l'État des excès de la sphère marchande ; le secteur quaternaire, garanti par l'État social, vise un changement à côté de la sphère marchande qu'on laisse se déployer de manière autonome.

En mettant l'accent sur le pluralisme de l'économie (« économie plurielle ») tout autant que sur la qualité des facteurs pouvant infléchir le contenu du tiers secteur se dévoile dès lors « une vision élargie des interactions entre les organismes du tiers secteur et d'autres systèmes et institutions des États providence modernes » (Evers, 1997 : 53). Elle se traduit par une démarche qui appréhende le tiers secteur moins comme un secteur additif que comme une forme originale d'articulation entre les différents pôles de l'économie. Il

s'agit de mettre l'accent sur la liaison entre les plans microéconomique et macroéconomique et sur la diversité des devenirs possibles du tiers secteur selon les modèles de développement dans lesquels il s'inscrit. C'est en effet à partir de la capacité à redéfinir les règles du jeu régissant les rapports entre les différents pôles que peut se consolider un tiers secteur qui ne soit pas dépendant des secteurs préalablement institués.

La problématique de l'économie solidaire renoue donc avec l'origine de l'économie sociale, mais elle se doit aussi de tenir compte des enseignements fournis par l'histoire de cette économie sociale. Avec le temps, le rôle économique des organisations de cette économie s'est renforcé aux dépens de leur dimension politique. L'inscription dans un secteur d'activités a induit une occultation de l'ancrage local – en tension avec des facteurs non territoriaux – et l'économie sociale est souvent devenue un simple complément ou un outil correctif de l'économie de marché. La démocratisation des rapports sociaux a été envisagée uniquement à l'intérieur des organisations et en termes de propriété collective. Or les expériences ont montré que la propriété des moyens de production ne suffit pas à assurer la démocratie interne, les fonctionnements sociaux réintroduisent des inégalités par le poids des compétences externes, l'organisation du travail, les techniques, les jeux de pouvoir et les dynamiques identitaires.

Ainsi, au moment où la dynamique marchande ne suffit plus à fournir du travail pour tous, l'économie solidaire ne peut permettre de rendre la sphère économique plus accessible et de la « réencastrer » dans la vie sociale que si elle réaffirme la dimension politique de son action.

De manière symétrique, encore faut-il, pour qu'elle acquière droit de cité et devienne véritablement légitime, qu'une véritable reconnaissance politique de ce mouvement en cours ait lieu pour que l'intervention publique puisse soutenir la démarche de l'économie solidaire dans le cadre d'une politique susceptible de favoriser aussi bien la création d'emploi, le renforcement du lien social que le libre accès à l'espace public.

Bibliographie

- ALPHANDÉRY, C. (1995). « Chômage : la piste oubliée du temps de travail », *Libération*, 30 mai.
- AMADO, J. et C. STOFAS (1980). « Vers une socio-économie duale ? », *La société française et la technologie*, Paris, La Documentation française.
- ANSPACH, M.R. (1996). « L'archipel du Welfare américain, âge d'abondance, âge de pierre », dans *La revue du Mauss*, « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », n° 7, 1^{er} semestre.

- BORZAGA, C. (1991). *Il terzo sistema : una nuova dimensione della complessità economica e sociale*, Padova, Fondazione Zanican.
- CAILLÉ, A. (1996). « Ni holisme ni individualisme méthodologiques. Marcel Mauss et le paradigme du don », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXIV, n° 105.
- CAILLÉ, A. (1994). Préface à R. Swedberg, *Une histoire de la sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer.
- DE FOUCAULD, J.-B. (1988). *La fin du social-colbertisme*, Paris, Belfond.
- DELORS, J. (1979). « Raisonner autrement », *Le Monde*, 10 avril.
- DELORS, J. et J. GAUDIN (1979). *Pour la création d'un troisième secteur, comment créer des emplois*, Paris, Centre de recherche Travail et société, Université de Paris IX-Dauphine, mars.
- EME, B. (1998a). « Économie plurielle et recomposition des temps sociaux », dans DEFALVARD, H. et V. GUIENNE, *Le partage du travail*, Paris, Desclée de Brouwer.
- EME, B. (1998b). « Participation sociale et formes plurielles d'insertion », dans DEFOURNY, J., FAVREAU, L. et J.-L. LAVILLE, *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer.
- EME, B. (1997). « Aux frontières de l'économie : politiques et pratiques d'insertion », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CIII, Paris, Presses universitaires de France.
- EME, B. (1996). « Éléments de contribution à une analyse des différentes conceptions d'un nouveau secteur d'activités », dans EME, B., FAVREAU, L., LAVILLE, J.-L. et Y. VAILLANCOURT (sous la direction de), *Société civile, Etat et économie plurielle*, CRIDA-LSCI-CRISES, ronéo IRESCO-CNRS.
- EME, B. (1994). « Insertion et économie solidaire », dans EME, B. et J.-L. LAVILLE, *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- EME, B. (1991). « Les services de proximité », dans *Informations sociales*, n° 13, août-septembre.
- EME, B. et L. GARDIN (1998). *L'accueil de la petite enfance ou l'école des parents*, CRIDA-LSCI/CNAF, ronéo IRESCO-CNRS.
- EME, B. et J.-L. LAVILLE (1996). « Économie plurielle, économie solidaire », *La revue du MAUSS*, n° 7.
- EME, B. et J.-L. LAVILLE (sous la direction de) [1994]. *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- EVERS, A. (1997a). « Le tiers secteur au regard d'une conception pluraliste de la protection sociale », dans MIRE-Rencontres et Recherches avec la collaboration de la Fondation de France, *Produire les solidarités – La part des associations*, Paris.
- EVERS, A. (1997b). *Le tiers secteur dans une conception pluraliste de la protection sociale*, Séminaire MIRE du ministère du Travail et des Affaires sociales, 6-8 mars.
- EVERS, A. et H. WINTERSBERGER (sous la direction de), (1990). *Shifts in the Welfare Mix. Their Impact an Work, Social Services and Welfare Policies*, Colorado, Campus/Westview, Frankfurt, Boulder.
- FERRY, J.-M. (1995). *L'allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Cerf.

- GORZ, A. (1988). *Métamorphoses du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique*, Paris, Galilée, 1988.
- HABERMAS, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel*, tome 1, Paris, Fayard.
- HANSMANN, H. (1987). « Economic Theories of Nonprofit Organizations », dans *The Nonprofit Sector, A Research Handbook*, W.W. Powell, New Haven, Yale University Press.
- KRAMER, R.M. *et al.* (1993). *Privatization in Four European Countries*, New York, M.E. Sharpe Armonk.
- LAVILLE, J.-L. (sous la direction de) [1998]. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, numéro sur « Sociologie économique », Paris, volume CIII, Presses universitaires de France.
- LAVILLE, J.-L. (sous la direction de) [1994]. *Économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAVILLE, J.-L. (sous la direction de) [1993]. *Les services de proximité en Europe*, Paris, Syros.
- LAVILLE, J.-L. et R. SAINSAULIEU (sous la direction de) [1998]. *Sociologie de l'association*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LEWIS, J. (1997). « Le secteur associatif dans l'économie mixte de la protection sociale », dans MIRE-Rencontres et Recherches avec la collaboration de la Fondation de France, *Produire les solidarités – La part des associations*, Paris.
- LIPIETZ, A. (1996). *La société en sablier*, Paris, La Découverte.
- LIPIETZ, A. (1990). « Après-fordisme et démocratie », *Les temps modernes*, n° 524, mars.
- MAUSS, M. (1968). « Essai sur le don », *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France.
- MÉDA, D. (1995). *Le travail. Une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier.
- NYSSSENS, M. (1998). « Comment les théories économiques expliquent les raisons d'être des associations : une synthèse », Séminaire de formation pour les dirigeants associatifs, Institut d'Études politiques de Paris.
- PESTOFF, V.A. (1997). *Social Enterprises and Civil Democracy in Sweden. Enriching Work Environment and Empowering Citizens as Co-Producers*, Stockholm, School of Business.
- PESTOFF, V.A. (1992). « Thirds Sector and Cooperative Social Services : An Alternative to Privatization », *Journal of Consumer Policy*, n° 15.
- POLANYI, K. (1983). *La grande transformation*, Paris, Gallimard.
- ROSANVALLON, P. (1995). *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil.
- ROUSTANG, G. (1982). *Le travail autrement*, Paris, Dunod.
- STROBEL, P. (1995). « Service public, fin de siècle », dans GREMION, C. (sous la direction de), *Modernisation des services publics*, Commissariat général du plan, Ministère de la Recherche, Paris, La Documentation française.
- SUE, R. (1997). *La richesse des hommes. Vers l'économie quaternaire*, Paris, Éditions Odile Jacob.